

COMMUNE DE MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal N° 12

22 MARS 2021 à 20 H

L'an deux mille vingt et un, le 22 Mars à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Montaigut-en-Combraille, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SAUTERAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 Mars 2021.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : Mesdames et Messieurs

Jean-Marc SAUTERAU – Claire LEMPEREUR - Jean-Luc QUINTY - Danièle DELMOTTE – Margaux PIQUELLE - Denis BICHARD - Christelle CHAMPOMMIER - Martine CONSTANT – Michel FLORENTINO - Damien LABRE - Thomas PICANDET - René POUILLE – Valérie ROOSE - Eliane VIALLO.

Absente Excusée : Madame Gaëlle LE BOULANGER.

Procuration : Madame Gaëlle LE BOULANGER à Madame Margaux PIQUELLE.

Secrétaire de séance : Madame Margaux PIQUELLE.

Le compte rendu n° 11 de la réunion du Conseil Municipal du 22 Février 2021 est approuvé par 15 voix.

ORDRE DU JOUR

FINANCES ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1 - Associations : subventions 2021.

Après que Madame Danièle DELMOTTE et Monsieur Jean-Luc QUINTY Co-Présidents du Comité des Fêtes et Monsieur René POUILLE pour l'Amicale Laïque se soient retirés, le Conseil Municipal décide de voter les subventions suivantes pour l'année 2021 par 15 voix pour concernant les associations ci-dessous référencées (13 voix pour concernant le Comité des Fêtes, Danièle DELMOTTE et Jean-Luc QUINTY s'étant retirés / 14 voix pour concernant l'Amicale Laïque, René POUILLE s'étant retiré). Compte tenu de la période exceptionnelle, la question de la contribution à la coopérative scolaire pourra être envisagée après le vote du budget 2021.

Le Conseil Municipal est donc amené à se prononcer sur les conditions d'attribution des subventions 2021 (avant inscription au budget primitif). La signature des conventions Gagnant-Gagnant sera de nouveau proposée pour consolider les relations Mairie/Associations.

Tableau :

	2020	2021
- Comité des Fêtes	3 800.00	3 800.00
- Anciens Combattants	150.00	150.00
- Amicale Laïque	630.00	630.00
- Amicale Pompiers (<i>non versée en 2020</i>)	400.00	950.00
- APE « La Farandole »	600.00	600.00
- Coopérative Scolaire	0.00	0.00
- Amicale des chasseurs	200.00	200.00
- Foot Nord Combraille	500.00	500.00
- Batterie Fanfare + BANDA'MI + Ecole de Musique	2 500.00	2500.00
- Don du Sang		150.00
- Ma Tonnelle Aux Glycines	400.00	400.00
- F.N.A.F.F.A.A.	100.00	100.00
- Association des Commerçants Eloysiens	0.00	150.00
- Le Cochonnet Montacutain	500,00	500.00
- Club des Retraités	900.00	900.00
- Amicale des Sapeurs-Pompiers Retraités	135.00	135.00
- Association des « Montaignut de France »	200.00	200.00
- Association La Clé des Champs (sur convention spécifique)	2 623.36	2 208.99
- Association du Jumelage	600.00	600.00
- Vivre en Brousse	200.00	200.00
- CAPER	0.00	150.00

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2021 Article 6574.

Délibération

2 – SIEG : convention de travaux (mise en conformité de l'Eclairage Public / Chez Donveau).

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques, à la date d'établissement du projet s'élève à 8 500.00 € HT.

La prise en charge de la commune s'élève à 50 % du montant HT pour les travaux d'éclairage public et 40 % pour les travaux de mise en conformité.

La commune prend également en charge l'intégralité du montant TTC de l'Ecotaxe :

Eclairage public = 6 650.89 € X 50 % soit 3 325.45 €

Mise en conformité = 1 849.11 € X 40 % soit 739.64 €

Ecotaxe = 2.40 €

Soit un total de 4 067.49 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour :

-D'approuver le détail des montants ci-dessus référencés et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation.

-Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2021.

Délibération

3 – Base de loisirs (La Prade) : aménagement de la réserve de l'étang.

La société R.D.N (03) a remis une proposition pour un montant total HT de 686.54 € soit 823.85 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour :

- De valider la proposition de la société R.D.N (Rêve de Nuit) dans les conditions ci-dessus référencées.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2021.

Délibération

4 – Protection incendie : sécurité des bâtiments publics.

La société P.M Incendie (63) a remis des propositions pour la mise aux normes des bâtiments publics (extincteurs, matériel, désenfumage...) :

- *Ecole : 321.20 € HT soit 385.44 € TTC
- *Capucins : 62.00 € HT soit 74.40 € TTC
- *Salle des fêtes (plan d'intervention) : 184.00 € HT soit 220.80 € TTC
- *Salle des fêtes (système d'alarme) : 305.00 € HT soit 366.00 € TTC
- *Maison du patrimoine : 258.30 € HT soit 309.96 € TTC
- *Remplacement de matériel : 703.00 € HT soit 843.60 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour :

- De valider la proposition de la société P.M Incendie (63) dans les conditions ci-dessus référencées.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2021.

Délibération

5 – Renouvellement du matériel informatique.

La société CLIC @ T HOME (03) a remis une proposition pour l'équipement informatique « élus » :

- *Solution complète portable + tablette : 2 138.33 € HT soit 2 566.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour :

- De valider la proposition de la société CLIC @ T HOME (03) dans les conditions ci-dessus référencées.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2021.

Délibération

6 - Centre des finances publiques : travaux de conformité électrique.

Deux devis ont été demandés : Société TAUVERON (03) et société IDS (63) :

La société I.D.S Elec (63) a remis une proposition concernant la mise en conformité du tableau électrique des bureaux du Centre des Finances Publiques (suite à l'audit interne de sécurité).

Montant total HT 2 860.26 € soit 3 154.81 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour :

- D'autoriser Monsieur le Maire à faire préciser les propositions et à retenir l'offre la plus adaptée.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2021.

Délibération

7 - Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal. Droit de Prémption Urbain (zone U).

Références cadastrales Section N° Lieu dit	Propriétaires	Décision et Date
A 999 / A 1000 6 Rue du Pont	Les Amis du Mont Carmel	Non préempté 04/02/2021

Le Conseil Municipal entérine cette décision.

Délibération

QUESTIONS DIVERSES

*Sous-Préfecture : un contact est prévu avec le Secrétaire Général pour faire le point sur le sujet EHPAD ainsi que sur les projets d'acquisitions par la commune.

*Personnel : reprise d'un agent technique le 23 mars. L'agent remplaçant sera prolongé par un contrat de 3 mois.

*Prochaines réunions :

-CCAS le 01 avril à 20 heures à la Mairie.

-Conseil d'Administration de l'EHPAD le 08 avril à la salle des fêtes.

-Conseil Municipal (Budget) le 12 avril à la salle des fêtes.

*Acquisitions foncières : procédure d'achat d'une parcelle privée à proximité du site du château.

*SMADC :

-Bilan de l'Assemblée Générale.

-Eductour « patrimoine ».

*Pôle Emploi : 69 demandeurs (31 femmes et 38 hommes).

*Association « Droit à la Santé en Combraille » : courrier de la Présidente Katherine DESCHERE sur la question de la désertification médicale.

*CGT Spectacle : appel à l'engagement et au soutien des collectivités.

*Cimetière : appel à la population pour une journée citoyenne consacrée au nettoyage (samedi 17 avril de 13 heures à 17 heures).

*Info Public : information concernant les obligations liées à la nouvelle loi Blanquer.

*Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy : présentation des dispositifs liés à la GEMAPI.

*Gendarmerie : dispositif « PanneauPocket ».

*Préfecture : note relative à la préparation des budgets et à la refonte de la fiscalité locale.

*Requalification du Centre Bourg :

-Rappel de la procédure de vente aux enchères le 18 mars 2021.

-Diagnostic du Bureau d'Etude.

*Ecole : point sur les travaux d'entretien et la question des sanitaires.